

COMMUNIQUE DE L'APPEL DES APPELS A PROPOS DU PROJET DE CRÉATION D'UN ORDRE DES PSYCHOLOGUES

Depuis sa création en 2009, l'Appel des appels n'a eu de cesse d'analyser la casse des métiers et d'alerter sur la démultiplication des instances de contrôle et d'évaluation des professionnels dans les domaines du soin, de l'éducation, de la justice, de l'information, de la recherche et de la culture, et ce aux dépens de la qualité des services rendus. La crise sanitaire a révélé les conséquences tragiques de ces logiques bureaucratiques et comptables qui mettent en tutelle les praticiens et compromettent la pertinence de leurs actes professionnels.

En ce mois d'avril, alors que le pays est à nouveau confiné, les associations et organisations professionnelles de psychologues ont découvert l'existence d'une proposition de loi en date du 7 avril 2021 visant à créer un ordre des psychologues régi par le code de la santé publique. Les syndicats et Associations de psychologues n'ont, à aucun moment, été informés ni consultés pour l'élaboration de ce projet. Il s'agit d'un projet néo-réactionnaire parfaitement en phase avec l'actuelle dérive autoritaire d'une technocratie ignorante des métiers et de leurs pratiques, soucieuse d'une mise au pas des professionnels et des citoyens.

Comme pour l'actuel projet de loi restaurant « la confiance dans l'institution judiciaire » annoncé en mars par voie de presse et à la surprise générale ou celui des réformes dans la formation des enseignants, l'exécutif se dispense du respect des règles démocratiques de consultation préalable des professionnels concernés. Ignorant les leçons de la pandémie, les promoteurs de ces projets de réformes aggravent l'obésité bureaucratique des institutions de contrôle des professionnels aux dépens des actes et des services rendus au public, déjà largement compromis par une austérité des moyens qui ne cesse de s'accroître. Le prétexte d'une protection des publics par la régulation des corps professionnels feint d'ignorer que la déontologie, l'éthique comme la rigueur des méthodes se transmettent au sein des formations.

L'appel des appels demande notamment le retrait de ce projet de loi de création d'un ordre des psychologues et regrette que dans les domaines du soin, de l'éducation, de la justice, de l'information, de la recherche et de la culture, les pouvoirs publics ne se soucient nullement d'associer les professionnels et les citoyens à la définition et à l'amélioration des conditions d'exercice des métiers. L'inflation des Agences diverses et variées, la multiplication des couches du mille-feuille administratif de contrôle disciplinaire et de gestion austéritaire nous ont conduit à des échecs sociaux, économiques et sanitaires dans lesquels nous sommes encore. Les difficultés qui sont les nôtres à sortir des épreuves que nous connaissons valaient mieux que l'idée saugrenue et dangereuse de créer un Conseil de l'Ordre d'une profession que les pouvoirs publics se sont révélés dans l'incapacité d'en définir un statut, se contentant, pour l'heure d'en protéger uniquement le titre.